



LE GUIDE DU BON CONDUCTEUR

CARL



FÉLICITATIONS

Si vous avez entre vos mains ce petit guide du bon conducteur selon CARL, c'est que vous êtes devenu l'heureux propriétaire d'un EDP(M), ou bien que vous avez pour projet de vous mettre à la mobilité douce.

Vous trouverez dans ce guide tous les bons conseils et les informations indispensables pour être un conducteur respectueux, attentif et sécurisé.

BONNE LECTURE !

PARTIE 1 **4-9**

Petit rappel du Code de la Route

Les réglementations

Les sanctions prévues par le Code de la Route

PARTIE 2 **10 - 13**

Les dangers liés aux véhicules

Bien choisir son EDPM

PARTIE 3 **14 - 20**

Apprendre à choisir son vélo

Panneaux et équipement

Le bon comportement à adopter

PARTIE 4 **21 - 25**

Un point sur l'autopartage et le covoiturage

Réduire son empreinte carbone

PARTIE 5 **26 - 31**

Nos partenaires

Nos 10 commandements CARL

Sources

Le mot de la fin

PARTIE 1 : LES RÈGLES DE BASE

PETIT RAPPEL DU CODE DE LA ROUTE

POUR RAFRAÎCHIR LA MÉMOIRE DES
CONDUCTEURS D'EDP(M) NOVICES

Voici les panneaux de signalisation qui sont, à nos yeux, les plus importants à **connaître** et à **respecter** lorsque l'on circule sur son EDP(M) !



Obligation d'emprunter
la piste cyclable



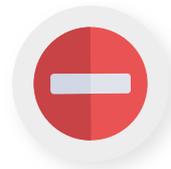
Accès interdit aux
cyclistes



Priorité à droite



Stop



Sens interdit



Zone de rencontre
limitée à 20 km/h



Voie verte



Parking à vélos et
trottinettes

LES RÉGLEMENTATIONS

À N'ENFREINDRE SOUS AUCUN PRÉTEXTE

La catégorie des **EDP(M) (Engins de Déplacement Personnel Motorisés)** regroupe les engins électriques tels que les trottinettes, les monoroues, hoverboards ou encore les gyropodes.

Depuis le 25 octobre 2019, cette nouvelle catégorie de véhicules a enfin trouvé sa place dans **le Code de la Route**. L'occasion pour nous de faire un point sur les réglementations qui y sont liées.



1. Le transport de passagers est interdit : c'est un engin à usage exclusivement personnel.



2. En agglomération, il est obligatoire de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. Dans le cas contraire, il est possible de circuler sur les routes où la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.



3. Les EDP(M) ont l'interdiction de circuler sur le trottoir. Sinon ils doivent être tenus à la main.



4. Il est également interdit d'utiliser son téléphone ainsi que de porter à l'oreille des écouteurs ou tout appareil susceptible d'émettre du son.



5. L'assurance est obligatoire pour les utilisateurs d'EDP(M). Chez Carl, nous vous proposons de vous **assurer directement à l'achat de votre véhicule** grâce à notre partenariat avec **Allianz** 



6. Si vous comptez circuler en famille avec un EDP(M), sachez **que les enfants de moins de 12 ans ne sont pas autorisés** à conduire ces engins motorisés.



7. Hors agglomération, la circulation sur un EDP(M) est obligatoire sur les voies vertes et les pistes cyclables.



8. Les EDP(M) ont la possibilité de se garer sur les trottoirs, comme pour les vélos. En revanche, les utilisateurs sont priés de **ne pas gêner la circulation des piétons**. À Lyon, des **parkings pour trottinettes et vélos** sont installés dans des zones spécifiques signalées par un panneau vert.



9. Enfin, il est évidemment interdit de conduire sous l'**influence de l'alcool** ou après usage de **stupéfiants**.

Si chaque utilisateur d'EDP(M) respecte ces réglementations, chacun peut rouler en toute civilité et sécurité.

LES SANCTIONS PRÉVUES PAR LE CODE DE LA ROUTE

LES AMENDES EN CAS DE NON-RESPECT DU CODE DE LA ROUTE SONT LES SUIVANTES



d'amende
(2ème classe)

Si vous ne **respectez pas les règles de circulation** ou si vous **transportez un passager**.



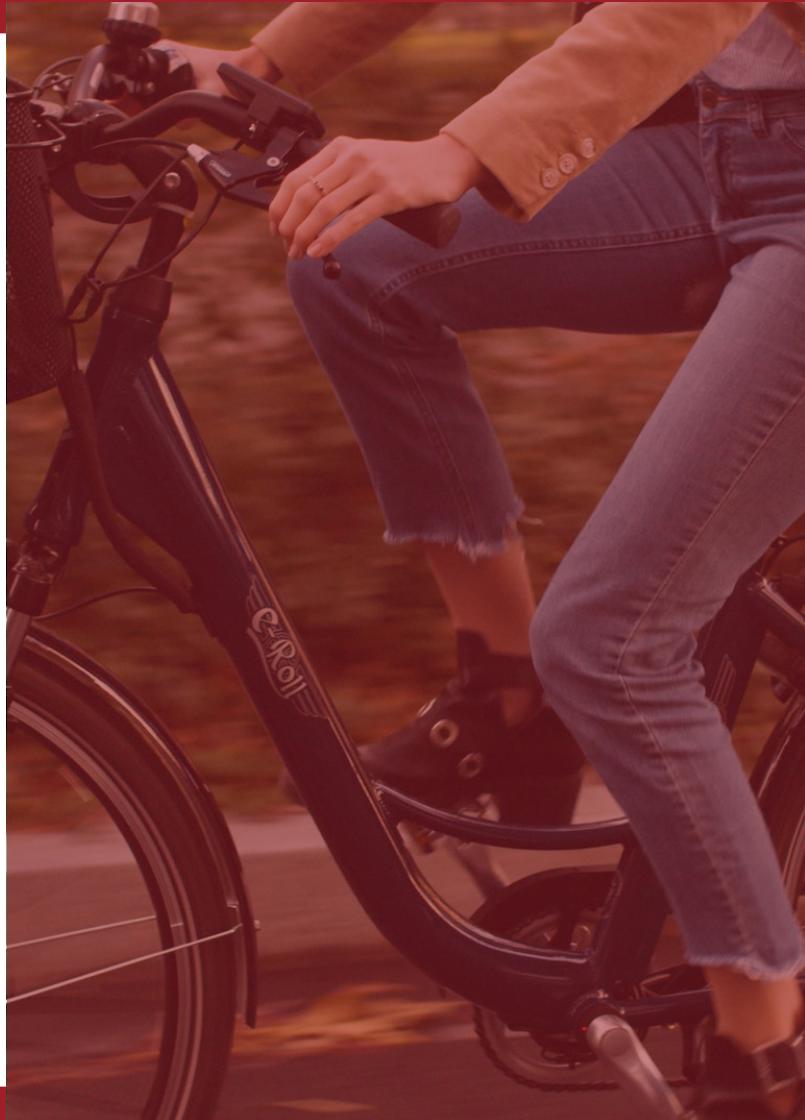
d'amende
(4ème classe)

Si vous **circulez sur un trottoir** sans y être autorisé ou si vous **débridez l'engin**.



d'amende
(5ème classe)

Si vous roulez avec un engin dont la **vitesse maximale par construction est supérieure à 25 km/h**.





PARTIE 2 : CIRCULER EN EDP(M)

LES DANGERS LIÉS AUX VÉHICULES

CE QU'IL FAUT APPRÉHENDER POUR NE PAS CHUTER

Quand on **commence à utiliser un EDP(M)**, il y a quelques éléments auxquels **il faut faire attention** pour un trajet sans encombre



JE FAIS ATTENTION À



Vérifier si mes **pneus sont bien gonflés**, ils ont grande importance dans l'**adhérence sur la route**.



L'**accélération immédiate** de l'engin, face à un obstacle, il est **impossible de stopper cette assistance**.

Les utilisateurs d'EDP(M) doivent **adopter un comportement prudent** pour se protéger eux, mais aussi les autres personnes qui circulent autour d'eux à pied, sur un EDP(M) ou dans un véhicule.

**SI VOUS VOULEZ DÉCOUVRIR LE GUIDE
DU BON CONDUCTEUR EN ENTIER, REN-
DEZ-VOUS À L'AGENCE !**

PARTIE 3 : TOUT POUR LE VÉLO

APPRENDRE À CHOISIR SON VÉLO

EN FONCTION DE VOS BESOINS

Comme vous l'avez très certainement remarqué, il existe **plusieurs types de vélos électriques**, voici les **3 principaux** :

VTT

(Vélo tout terrain)



VTC

(Vélo tout chemin)



Vélo pliant



Chaque style de vélo satisfait une pratique, il est donc nécessaire de savoir **quelle pratique vous souhaitez effectuer**.

BIEN SE TENIR SUR SON VÉLO

En ville, vous devez rester **très attentif** et avoir la **vision la plus large possible**, plus vous serez **droit** sur votre vélo, plus votre vision sera large sur ce qu'il vous entoure.

Et n'oubliez pas, vos oreilles sont les yeux que vous n'avez pas derrière la tête !

Vérifiez qu'**aucun de vos vêtements ne vole au vent** et risque de se coincer dans la roue.

Une fois tout cela fait, vous pouvez **prendre la route sereinement**.

PANNEAUX ET ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

POUR CIRCULER EN TOUTE SÉCURITÉ



Entrée de zone de rencontre



Fin de zone de rencontre



Double sens cyclable

Un éclairage qui fonctionne bien

Un avertisseur sonore audible

Des freins efficaces



Des pneus bien gonflés et en bon état

Des catadioptre propres et visibles au niveau des roues, de l'éclairage avant et arrière ainsi que sur les pédales



Cédez le passage cycliste



Fin d'aménagement cyclable



Attention cyclistes !

L'ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

SUR SOI

LE CASQUE EST-IL OBLIGATOIRE ?

Le port du casque est **obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans**, au-dessus, il est **fortement recommandé**. Pour que le casque soit réglementé, il faut qu'il soit **homologué «CE»**.



ET LE GILET RÉFLÉCHISSANT ?

Le port du gilet jaune est obligatoire **hors agglomération lorsqu'il fait nuit ou que la visibilité est insuffisante**. Le gilet doit également être **homologué «CE»**.



POUR ALLER PLUS LOIN

Pour encore **plus de sécurité**, n'hésitez pas à vous équiper d'un **écarteur de danger** !

Et n'oubliez jamais, la visibilité est votre sécurité.



LE COMPORTEMENT À ADOPTER

POUR ÊTRE UN BON CONDUCTEUR CARL

LES GIRATOIRES

Les petits giratoires



Dans les **giratoires à faible diamètre** comportant une **seule voie**, une fois inséré dans le giratoire, positionnez-vous au **milieu de la voie**. **Pas trop à gauche** sinon les automobilistes seront tentés de **vous doubler par la droite** et donc de rendre **difficile votre sortie**. **Pas trop à droite** non plus, sinon les automobilistes qui

vous **doublent par la gauche** risquent de vous couper la route en sortant du giratoire.

Dans un giratoire, **les cyclistes sont prioritaires** sur les automobilistes souhaitant y rentrer.

Les grands giratoires

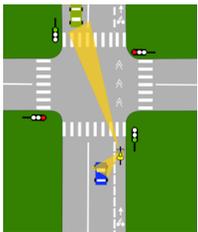


Dans les giratoires possédant **2 voies ou plus**, sont les aménagements **les plus difficiles à franchir**. Si vous prenez la **première ou la deuxième sortie**, positionnez-vous **au milieu de la voie de droite**, sinon rejoignez le **bord de l'îlot central** ou **positionnez-vous au milieu de la voie la plus à gauche**.

TOURNER À GAUCHE

La première chose à faire est de **signaler aux automobilistes** qui se trouvent derrière vous, **votre volonté** de tourner en **tendant le bras gauche**. Une fois cela effectué, commencez à vous **déporter progressivement** vers la gauche, et effectuez un **virage à 90°**.

LES INTERSECTIONS



Lorsque qu'un **automobiliste tourne à droite** et **coupe une piste cyclable**, le **cycliste est prioritaire**, cependant restez vigilant.

Si vous circulez sur une bande **cyclable parallèle à la chaussée**, et qu'un **automobiliste souhaite tourner à droite**, vous êtes **prioritaire**, cependant, **s'il vous double**, il ne vous verra plus, assurez-vous donc que l'**automobiliste vous a bien vu**.

SE COMPORTEUR FACE À UN GROS GABARIT

Voici quelques petites règles quand **vous rencontrez un véhicule de gros gabarit** :

- **Ne doublez** en aucun cas **les poids lourds par la droite**
- Lorsque ce genre de véhicule effectue une **manœuvre**, ne les **doublez ni par la gauche, ni par la droite**
- Gardez toujours un **contact visuel** avec le **conducteur**

PARTIE 4 :

CHANGER SA MOBILITÉ, UNE NÉCESSITÉ

SI VOUS VOULEZ DÉCOUVRIR LE GUIDE DU BON CONDUCTEUR EN ENTIER, RENDEZ-VOUS À L'AGENCE !

Il existe différents types d'auto-partage :
- Citiz : En mode stationnement, vous pouvez louer une voiture Citiz de LPA, En Free-Floating, ou en mode "à la carte" (LPA, Y&N). En One-Way, vous pouvez aussi louer une voiture avec la possibilité de déposer dans une autre station que l'initiale et enfin entre particuliers avec des applications dédiées.

À Lyon et Villeurbanne, LPA propose les véhicules "à la carte" via l'application Citiz. Vous pouvez prendre et déposer une des voitures "à la carte" sur n'importe quelle place autorisée sur voie, le stationnement est inclus dans le prix.

En complémentarité, Citiz propose également 42 stations sur Lyon, grâce au badge Citiz LPA il est possible de réserver une voiture dans chacune des villes du réseau et ainsi accéder à 1.000 voitures, dans 80 villes en France.

Service qui inclut stationnement, carburant, assurance, entretien.

Services intermédiaires (LPA, Y&N) : vous pouvez louer des heures de nuit gratuites de 23h à 7h et possibilité d'être chauffeur ou être conducteur occasionnellement (fonction du contrat).

Service "à la carte" (LPA, Y&N) : vous pouvez louer des heures de nuit gratuites de 23h à 7h.

Service "à la carte" (LPA, Y&N) : vous pouvez louer des heures de nuit gratuites de 23h à 7h.

Service "à la carte" (LPA, Y&N) : vous pouvez louer des heures de nuit gratuites de 23h à 7h.

Service "à la carte" (LPA, Y&N) : vous pouvez louer des heures de nuit gratuites de 23h à 7h.

Service "à la carte" (LPA, Y&N) : vous pouvez louer des heures de nuit gratuites de 23h à 7h.

Service "à la carte" (LPA, Y&N) : vous pouvez louer des heures de nuit gratuites de 23h à 7h.

Service "à la carte" (LPA, Y&N) : vous pouvez louer des heures de nuit gratuites de 23h à 7h.

Service "à la carte" (LPA, Y&N) : vous pouvez louer des heures de nuit gratuites de 23h à 7h.

Service "à la carte" (LPA, Y&N) : vous pouvez louer des heures de nuit gratuites de 23h à 7h.

Service "à la carte" (LPA, Y&N) : vous pouvez louer des heures de nuit gratuites de 23h à 7h.

Service "à la carte" (LPA, Y&N) : vous pouvez louer des heures de nuit gratuites de 23h à 7h.

Service "à la carte" (LPA, Y&N) : vous pouvez louer des heures de nuit gratuites de 23h à 7h.

Service "à la carte" (LPA, Y&N) : vous pouvez louer des heures de nuit gratuites de 23h à 7h.

Service "à la carte" (LPA, Y&N) : vous pouvez louer des heures de nuit gratuites de 23h à 7h.

Service "à la carte" (LPA, Y&N) : vous pouvez louer des heures de nuit gratuites de 23h à 7h.

Service "à la carte" (LPA, Y&N) : vous pouvez louer des heures de nuit gratuites de 23h à 7h.

Service "à la carte" (LPA, Y&N) : vous pouvez louer des heures de nuit gratuites de 23h à 7h.

BONNE ROUTE AVEC

NOUS RETROUVER

13 rue Antoine Sallès
69002 LYON

NOUS CONTACTER

06.34.04.04.12

www.ecoledesmobilités.com



@CarlProFr



@Carl



@carlmove



@CarlMoveFr